

# LA FÊTE DE LA PÊCHE

## 2 AU 4 JUIN 2017

Des milliers de truitesensemencées dans les lacs et cours d'eau d'Eastman chaque année !

**SAVIEZ-VOUS QUE** la Fête de la pêche est célébrée partout au Québec les 2, 3 et 4 juin prochain ? Il s'agit du seul weekend de l'année où le permis de pêche n'est pas obligatoire! Cette initiative vise à faire connaître ce merveilleux sport.

Pour connaître les règlements en vigueur concernant la pêche sportive au Québec, consultez le [www.mffp.gouv.qc.ca](http://www.mffp.gouv.qc.ca)

## Horaire des activités

### **2, 3 et 4 juin—Pêche libre**

Pour l'occasion, comme à chaque année, des milliers de truites seront ensemencées dans le lac d'Argent et ses cours d'eau.

### **3 juin—Bassin de pêche pour les 5-7 ans**

**Lieu : Barrage du Lac d'Argent**

**Heure de l'activité : 10h à midi**

Détails : L'Association des pompiers d'Eastman est de retour avec l'activité de pêche en bassin pour les 5-7 ans. Seuls les enfants sont autorisés à pêcher (parent en retrait pour supervision, pêche interdite). Le participant doit avoir son équipement.

NOTE : Il est de la responsabilité de chaque participant d'avoir l'équipement adéquat à la pratique de l'activité de même que de connaître les règlements qui s'appliquent.

### **IMPORTANT—SAMEDI LE 3 JUIN**

**La circulation sera au ralentie sur le chemin du Lac d'Argent de 7h à 13h entre la route 112 et la voie ferrée en raison de la fermeture d'une voie. Prévoir vos déplacements en conséquence.**

**Le stationnement étant interdit en bordure de route sur le chemin du Lac d'Argent, veuillez utiliser les stationnements à proximité : Église, Parc des sports**